



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 7926

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui donner des indications sur le montant des indemnisations que l'État a versé en 2005 et 2006 pour les accidents de la circulation impliquant un véhicule administratif.

Texte de la réponse

Le montant des indemnisations relatives à la réparation des préjudices subis par les victimes d'accident de la circulation impliquant des véhicules du ministère de l'intérieur s'est élevé en 2005 à 8 649 799 euros, et en 2006 à 10 660 376 euros. Cette augmentation n'est pas significative, le ministre de l'intérieur ayant eu à connaître en 2006 de l'indemnisation, pour un montant de 2 515 392 euros, d'une victime devenue paraplégique à la suite de l'accident. Les indemnisations accordées se fondent sur la jurisprudence collectée par l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7926

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6460

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1241